

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 octobre 1968

La séance est ouverte à onze heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉVOILEMENT DU PORTRAIT DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE

M. l'Orateur: Les honorables députés savent qu'hier soir une cérémonie agréable pour tous les intéressés a eu lieu à l'occasion du dévoilement du portrait d'un ancien premier ministre, le très honorable Lester Pearson.

Des dispositions avaient été prises pour faire un compte rendu textuel des délibérations; je propose à la Chambre que ce compte rendu soit incorporé au hansard d'aujourd'hui. Est-ce entendu?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: le texte du document susmentionné figure en appendice, page 2071.]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. L'ORATEUR—DÉCLARATION SUR LE CHANGEMENT AU COMPTE RENDU

M. l'Orateur: J'ai maintenant eu l'occasion d'enquêter sur la modification qu'aurait subie le compte rendu et à propos de laquelle le député d'York-Sud a posé la question de privilège hier.

J'ai pu constater, comme l'affirmait le député d'York-Sud, que les paroles du premier ministre ont été changées. Les mots «prélever plus d'argent» ont été remplacés par «trouver plus d'argent». J'ai poussé mon enquête plus loin et j'ai établi que le personnel d'édition du hansard avait apporté ces changements de sa propre initiative. Ni le premier ministre ni son personnel n'ont été consultés. L'éditeur m'a expliqué qu'à son avis l'expression «trouver plus d'argent» lui semblait plus courante que «prélever plus d'argent». C'est une question d'opinion, bien entendu. Il est évident que tous les députés ne partagent pas l'opinion de l'éditeur. Je suis certain, par contre, que la plupart des députés conviendront que les changements apportés par le personnel d'édition améliorent d'ordinaire le compte rendu sténographique des Débats. (Applaudissements)

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je vois que le député d'York-Sud agite les mains. Je me demande s'il retirera ses insinuations.

M. David Lewis (York-Sud): Je ne blâme aucunement le très honorable représentant de vouloir que je reconnaisse le fait que le changement, appréciable à mon avis, est attribuable à un membre du personnel d'édition du hansard, n'appartenant pas au bureau du premier ministre; je le fais volontiers. Je n'ai jamais insinué que le premier ministre lui-même en était responsable, je tiens à le préciser. Je suis heureux, en tant que membre du Parlement, d'apprendre que le personnel du premier ministre n'est pas responsable, et j'en prends note très volontiers.

Le très hon. M. Trudeau: J'en suis heureux, mais d'après le hansard d'hier, le député a dit que c'était là abuser du privilège de revision accordé aux députés. Cela est sans équivoque. Et le chef de l'opposition s'est dit d'accord. Or il est maintenant établi que ni moi ni mon personnel n'y sont pour rien; on nous a donc accusés injustement.

M. Bell: Pourquoi ne pas déclarer forfait, puisque vous avez marqué des points?

Le très hon. M. Trudeau: Si le député suivait cette règle, il ne déclarerait jamais forfait, car il n'a jamais marqué de points dans ce domaine. J'ai dit hier que j'accepterais n'importe lequel de ces termes, car je ne voyais vraiment pas l'importance du rappel au Règlement. Je suis prêt à dire que je suis très content de voir que le personnel de rédaction du hansard rend mes erreurs grammaticales moins évidentes.

Je ne m'oppose pas à ce que l'on traite les membres de l'opposition de la même façon. On m'a dit que j'usais de privilèges éditoriaux injustifiables. La réponse est non, je n'en ai pas usé, et je propose que le député de York-Sud et le chef de l'opposition, qui l'a appuyé, reconnaissent qu'ils se sont trompés en suggérant que j'avais usé de privilèges éditoriaux. Voyons quelle sera sa réponse.

• (11.10 a.m.)

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, hier j'ai pris la